

PARCOURS GÉRANCE LOCATIVE

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE ET LE SOLDE DE TOUT COMPTE

DURÉE
1H15

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à l'assistance technique de la formation joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou Go To Training, lien de connexion transmis par mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale



OBJECTIFS

- Apprécier les réparations locatives et le solde provisionnel des charges locatives.
- Savoir renseigner tous les postes du solde de tous comptes en générant une créance certaine.
- Former les propriétaires à assumer la vétusté, la mise en sécurité et l'état de décence.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels de l'immobilier (Responsables, Collaborateurs et comptables)

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Guillemette MELCHER, chef d'entreprise pendant 25 ans, spécialisée en copropriété, gestion locative, location et transaction

2
MN

INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

10
MN

PARTIE 1 - LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTAT DES LIEUX

- Les textes réglementaires
- Dans quels délais effectuer l'état des lieux
- Le complément d'état des lieux
- La charge financière de l'état des lieux

15
MN

PARTIE 2 - LES ASPECTS TECHNIQUES DE L'ÉTAT DES LIEUX

- Le contenu de l'état des lieux
- Le matériel
- Les supports
- Le vocabulaire
- Le pré état des lieux

15
MN

PARTIE 3 - LES RÉPARATIONS LOCATIVES

- Les dégradations
- La vétusté
- Les aménagements et les transformations
- Le régime des accessions en fin de bail

10
MN

PARTIE 4

LE REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE ET LE DÉCOMPTÉ DE SORTIE

- Les délais de remboursement
- Les sanctions en cas de retard
- La forme du remboursement
- Cas spécifique de l'arrêté des comptes pour les logements situés dans un immeuble collectif

10
MN

PARTIE 5 - LE RÉGLEMENT DES LITIGES

- La Commission Départementale de Conciliation
- Le Juge des Contentieux et de la Protection

3
MN

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

10
MN

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

